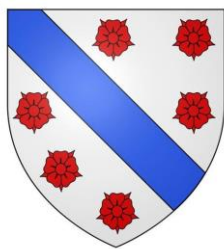


ROSIERS D'EGLÉTONS



Téléphone : 05 55 93 08 14
Télécopie : 05 55 93 26 30
E-mail : mairie.rosiers@wanadoo.fr

République Française
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux le 26 janvier le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

DATE DE CONVOCATION : le 26 janvier 2022

Conseillers présents :

Mesdames Fabienne AGNOUX, Marie-Claude AVELINO, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN , Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Jean BOINET, Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI.

Conseiller absent excusé :

M. Laurent GOURDOUX,

Le Maire ouvre la séance et il présente l'ordre du jour.

Monsieur Jean BOINET est nommé Secrétaire de séance

Compte rendu du dernier Conseil :

Le compte rendu du Conseil du 7 décembre 2021 n'ayant pas fait l'objet d'observation est adopté à l'unanimité.

Préambule :

Présentation d'un projet d'énergie éolienne sur les Communes de Vitrac sur Montane et de Rosiers d'Egletons par la Société « Wpd Thing Energie »

Il s'agit d'un projet d'implantation de 3 à 5 éoliennes dont 0 à 2 sur notre territoire.

Le Conseil prend acte de l'information.

I – TRAVAUX

I -- 1) Programme voirie 2022

M. ZANETTI présente les propositions de la Commission des travaux pour le programme 2022 :

- Réfection de la route du Lac pour 30 000 € H.T.
- Route de la Vedrenne (en partie) pour 42 000 € H.T.
- Réfection du carrefour de La Vedrenne pour 14 000 € H.T.
- Réfection de la zone de retournement au Barbot pour 13 000 € H.T.
- Mise en sécurité de la Z.A. du Bétonnet 6 000 € H.T.

Le Maire précise qu'il serait possible de cumuler la participation de 40 % du Département avec la participation de l'Etat (DETR) ce qui limiterait notre auto financement à condition de déposer nos dossiers de demandes de subventions avant le 30 janvier d'où l'urgence de la décision d'engagement. Il précise que nos dossiers sont prêts.

Le Maire présente ensuite le projet global de la mise en sécurité de l'accès au centre-bourg :

- Création d'une voie pénétrante et de sortie sécurisée depuis la RD 1089
- Réalisation d'aires de stationnement
- Réalisation des réseaux
- Aménagement des terrains restants aux fins d'installations commerciales.

L'ensemble des travaux est estimé à 250 000 € H.T. avec un autofinancement maximal de 120 000 € ... mais que l'on peut espérer minorer par un financement complémentaire de la région qui laisserait espérer un taux de 80 % de subventions cumulées Etat-Région-Département.

Le Maire dit que le chantier pourrait débuter vers le mois de septembre 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'engager l'ensemble des travaux tels que présenté et autorise le Maire à solliciter les demandes de financement, à engager les démarches de consultation et à signer les marchés.

I – 2) Pour les Bâtiments communaux

1-2-1) Rénovation de l' Eglise

M. ZANETTI rappelle les travaux de traitement des murs et de drainage qui étaient prévus lors de la convention passée avec la Fondation du Patrimoine et restés à ce jour en attente de réalisation.

Notre église étant - partiellement - un monument historique classé, il y a nécessité de faire appel à un Maître d'Ouvrage agréé pour en réaliser l'étude technique et financière.

Le montant de cette étude est estimé à 7 500 € TTC avec la possibilité d'une subvention de 1 000 € de l'Etat et du Département.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'engager l'opération, charge le Maire de solliciter un Maître d'Ouvrage agréé et l'autorise à signer tous actes afférant à cette opération.

1-2-2) Economies d'énergie

M. ZANETTI informe le Conseil que les travaux relatifs au bâtiment de l'école sont en cours de réalisation : isolation des combles et changement des fenêtres.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Le Maire informe le Conseil que l'acquisition des sols nécessaires à la réalisation du projet « Accès au centre bourg » est en cours de négociation avec le propriétaire sur 1043 m² pour un montant de 8 200 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les éléments de négociation et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES

III -1) Modification des attributions de compensation

Le Maire informe le Conseil de la délibération communautaire du 13 décembre 2021 par laquelle la Communauté VEM accepte le transfert de la Compétence « Enfance-jeunesse » exercée jusqu'à présent par la Commune de Marcillac la croisille et qui valide la proposition financière de la « Commission Locale d'Evaluation des Charges » réunie le 29 novembre 2021.

Un transfert de compétences entraine un transfert de charge avec pour incidence une modification des attributions communautaires aux seules Communes concernées. Il appartient néanmoins à toutes les communes adhérentes à la Communauté, même non directement concernées, de se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tableau modificatif de transfert des charges proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et validé par le Conseil communautaire.

IV –SYNDICAT DES EAUX ROSIERS d' EGLETONS / MONTAIGNAC SAINT-HIPPOLYTE

Le MAIRE rappelle au Conseil que les Communes de Montaignac-Saint-Hippolyte et du Jardin ont fusionné pour créer la commune nouvelle de « Montaignac sur Doustre » Cette situation signifie que le territoire d'intervention du Syndicat des eaux Rosiers / Montaignac est étendu à l'ancienne commune du Jardin et qu'il nous appartient d'en délibérer

Le Conseil, à l'unanimité valide l'extension territoriale du Syndicat devenu « Syndicat des eaux Rosiers d'Egletons - Montaignac sur Doustre ».

V – AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire présente la lettre de Mme. la Directrice de l'école de Rosiers d'Egletons, en date du 15 janvier 2022, par laquelle elle sollicite l'avis de la Commune sur le passage du temps scolaire à 4 jours par semaine à partir de la rentrée 2021/2022.

Sans occulter le débat sur l'intérêt de l'enfant, le Conseil à l'unanimité donne un avis défavorable au principal motif des incidences sur l'organisation du travail des personnels communaux.

VI – AFFAIRES DIVERSES

VI - 1) Projet de jardin pédagogique

M. ZANETTI rappelle un ancien projet de « jardin pédagogique » qui pourrait se concrétiser maintenant par l'acquisition d'une parcelle de terrain de 500 m² a proximité immédiate de l'école. Il informe le Conseil que la négociation avec le propriétaire est en cours.

VI - 2) Information citoyenne

Le Maire rappelle que les propriétaires riverains des voies publiques doivent élaguer les végétaux (arbres, haies ...) situés en alignement et que leur responsabilité serait engagée en cas d'accident dû à un défaut de visibilité pour la circulation routière.

Ce rappel à la Loi fera l'objet d'un encart dans le prochain bulletin « Rosiers Infos ».

_____.